

# Architecture des années 1950 et 1960

## Prise de position

### Introduction

**Il n'existe à ce jour que très peu de bâtiments protégés des années 1950 et 1960. Des réalisations remarquables sont souvent ressenties comme de simples témoins d'une époque caractérisée par la spéculation foncière et une absence d'exigence esthétique. Certes, les milieux spécialisés prêtent de plus en plus de valeur aux constructions de l'époque du miracle économique, mais la majorité de la population ne prend guère conscience de leurs qualités.**

Une meilleure appréciation présuppose une meilleure connaissance. Par une campagne de plusieurs années, Patrimoine suisse veut renforcer dans la population – sur la plus vaste échelle possible – la conscience de la nécessité de protéger et de traiter avec respect les bâtiments de valeur des années 1950 et 1960. Tout comme les prestations remarquables de l'époque sont dûment reconnues dans les domaines de la littérature, de la musique, du cinéma, elles doivent l'être également dans celui de l'architecture – et se voir attribuer le statut de contributions culturelles importantes.

Le présent document entend présenter la position et les attentes de Patrimoine suisse en la matière aux maîtres d'ouvrage et architectes, mais aussi aux Services des constructions et aux politiques et politiciens. L'objectif est que les préoccupations de Patrimoine suisse soient prises en considération dans les discussions sur l'avenir des bâtiments d'après-guerre. Les objections concernant ces constructions – nécessité d'assainir les enveloppes de bâtiment, modestie des plans, image défavorable – ne doivent plus entraîner de pertes culturelles irréremédiables.

« De l'époque de l'essor économique, nous possédons d'excellentes œuvres architecturales, dont nous prenons consciemment soin. »

*Boris Banga, Maire de Granges/SO  
(Prix Wakker 2008)*



Parktheater, Granges, Ernst Gisel, 1953-1955  
(en haut)

Tribune du FC Granges, C. Campoleoni et A. Christen, ingénieurs Stocker, Buser et Schneider, 1962

Photos : Christoph Wider

La position de Patrimoine suisse : page 2 →



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ  
PATRIMOINE SUISSE  
HEIMATSCHUTZ SVIZZERA  
PROTECZIUN DA LA PATRIA



l'architecture des années 50, 60, ...

## La position de Patrimoine suisse

- **Tenir les inventaires à jour:** Les inventaires existants des cantons et communes doivent être complétés jusqu'au passé le plus récent. Il s'agit d'identifier les monuments historiques des années 1950 et 1960 les plus importants, et de les placer sous protection.
- **Tenir compte des « principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti »<sup>1</sup>:** Les principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti valent pour les bâtiments historiques de toutes les époques. Cela signifie qu'ils doivent également s'appliquer à la réhabilitation des objets protégés des années 1950 et 1960.
- **Protection des sites:** Les bâtiments de l'après-guerre peuvent constituer des éléments marquants et des parties déterminantes pour l'identité d'un site. Même si certains bâtiments ne constituent pas des monuments historiques au sens propre du terme, il peut être indiqué d'assurer leur maintien ou du moins la sauvegarde de leurs caractéristiques marquantes.
- **Sensibilisation:** Les pouvoirs publics doivent renforcer leur travail de sensibilisation dans le domaine de la culture du bâti. L'architecture des années 50 et 60 doit se voir attribuer sa place dans la réflexion générale.

<sup>1</sup> Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse, publié par la Commission fédérale des monuments historiques, éd. Hochschulverlag AG, EPF Zurich, 2007



La Grenette, Fribourg, Léonard Denervaud, Albert Cuony, Marcel Colliard, 1955 (en haut)  
Photo: Patrimoine suisse  
Cinéma Cinévox, Neuhausen am Rheinfl, Max Bill, 1957  
Photo: Nicolas Contesse



Bâtiments administratifs de Zellweger SA, Uster, Roland Rohn, 1951-1961  
Rénovation, Pfister et Schiess architectes, 1997  
Photo: Dominique Marc Wehrli

## Argumentation

### Inventaires

Chaque époque a ses monuments historiques, le passé récent n'y fait pas exception. C'est toujours avec un certain recul que ressortent du lot les objets appelés à être conservés en tant que témoins historiques. D'où la nécessité de tenir à jour régulièrement les inventaires des objets protégés. A l'heure actuelle, les inventaires cantonaux ne dépassent que rarement l'époque de la Deuxième guerre mondiale et peu de bâtiments d'après-guerre sont réellement protégés.

La plupart des bâtiments de l'après-guerre dignes de protection n'attirent guère l'attention et peuvent se voir menacés d'un jour à l'autre par des projets d'assainissement ou de démolition dépourvus de toute sensibilité. Ils ne figurent dans aucun inventaire et ne sont donc pas reconnus en tant que monuments historiques. Certaines villes comme Genève, Berne, Bâle ou Zurich ont complété leurs inventaires en intégrant les années 1970 ou 1980, mais dans de nombreuses régions de Suisse, le tableau est foncièrement différent. Le besoin de rattrapage est très important.

Des jeunes nés après l'époque de construction de ces bâtiments tendent plus facilement à en reconnaître la valeur que des personnes âgées ayant assisté autrefois à leur édification. De sorte que la valeur attribuée à ces bâtiments devrait tendanciellement augmenter avec le temps.

### Traitement dû aux bâtiments historiques des années 1950 et 1960

La valeur d'un monument historique est notamment déterminée par la substance originale subsistante. Qu'on la remplace par de nouveaux matériaux et le monument perd son authenticité et donc sa valeur de témoin historique. Les assainissements et transformations doivent donc toujours reposer sur une analyse attentive du bâtiment ancien, qu'il date du XVIIIe siècle ou des années 1950. Une rénovation exemplaire se caractérise par l'évaluation soigneuse de ce qui sera conservé ou renouvelé. La réparation doit primer le remplacement des parties de bâtiment endommagées.

Malheureusement, les bâtiments des années 1950 et 1960 présentent souvent une mauvaise efficacité énergétique et le besoin d'intervention est urgent. Dans le cas des bâtiments historiques, les objectifs de sauvegarde de la substance originale d'une part et l'assainissement énergétique, autrement dit notamment le confort des utilisateurs, de l'autre peuvent se contredire. Le but de la remise en état doit être de tenir équitablement compte des aspects respectivement énergétiques et conservatoires, et d'en soupeser les valeurs respectives. Les concepts d'assainissement énergétique doivent donc être développés avec soin pour ne pas détruire à la légère de la substance historique ni choisir des solutions qui sur le plan du développement durable seraient peu satisfaisantes.



Tours de Carouge, Lucien Archinard, Edouard Barro, Georges Brera, Alfred Demay, Jean-Jacques Mégevand, René Schwertz et Paul Waltenspühl, 1958-1969 (en haut)  
Fabrique Eternit AG, Payerne, Paul Waltenspühl, 1956/1957

Photos : Dominique Marc Wehrli



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ  
PATRIMOINE SUISSE  
HEIMATSCHUTZ SVIZZERA  
PROTECZIUN DA LA PATRIA



## Sites

Les bâtiments d'après-guerre peuvent aussi s'inscrire dans un site et en faire partie intégrante sans représenter en soi de véritables monuments historiques. Leur maintien peut revêtir une très grande importance pour l'identité d'un lieu. Les bâtiments qui font partie d'un site sans être expressément protégés laissent une plus grande marge de manœuvre pour des interventions que s'il s'agissait de monuments historiques proprement dits.

## Sensibilisation

Un public aussi vaste que possible doit être au courant de la diversité et de l'importance de l'architecture des années 1950 et 1960, afin qu'on parvienne à corriger l'image défavorable qui s'y attache. Des objets de cette époque pourraient être présentés dans le cadre de visites guidées publiques ou à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Pour assurer un avenir à l'architecture des années du boom économique, les spécialistes de la construction (planificateurs et exécutants) doivent (re)connaître les caractéristiques et qualités des bâtiments concernés. Les propriétaires de bâtiments d'après-guerre de qualité doivent être conscients de la valeur culturelle de leur propriété.



Palazzo e Cinema Corso, Lugano, Rino Tami, 1956-1958

Photo : Dario Galimberti

École Gotthelf, Thoun, Edgar Schweizer 1950/1951

Photo : Christian Helmle



Ancien bâtiment communautaire de Brown Boveri & Cie, Baden, Armin Meili, 1952-1954

Assainissement et transformation, Burkard Meyer architectes, 2002-2006

Photo : Roger Frei



«L'envol» est la campagne actuelle de Patrimoine suisse grâce à laquelle nous voulons vous familiariser avec l'architecture des années 1950 et 1960, et vous sensibiliser aux constructions de l'après-guerre dignes d'être protégées.

Patrimoine suisse est la principale organisation sans but lucratif de Suisse dans le domaine de la culture du bâti. Nous sommes une association de 27000 membres et donateurs, créée en 1905 en tant qu'organisation faitière de 25 sections. Nous nous engageons pour préserver de la démolition des monuments historiques de différentes époques et leur redonner vie. Nous promovons aussi une architecture contemporaine de qualité pour les nouvelles constructions. Nous informons la population par diverses publications sur les trésors de la culture suisse du bâti. Nous décernons chaque année le Prix Wakker à une commune pour ses réalisations exemplaires de développement de son urbanisme. Et avec la vente de l'Ecu d'Or, nous soutenons depuis des décennies des projets modèles de protection du patrimoine et de la nature.

[www.patrimoinesuisse.ch](http://www.patrimoinesuisse.ch)

Publié par Patrimoine suisse  
Case postale, 8032 Zurich

T 044 254 57 00  
[info@patrimoinesuisse.ch](mailto:info@patrimoinesuisse.ch)  
[www.patrimoinesuisse.ch](http://www.patrimoinesuisse.ch)

Graphisme : Fauxpas Grafik, Zurich  
Impression : Stämpfli Publikationen AG, Berne

Adopté par le Bureau de Patrimoine suisse  
le 1<sup>er</sup> novembre 2008